



Convention

Entraînement des compétiteurs fédéraux

Le Billard Club Rochelais pour permettre aux compétiteurs de compétitions fédérales individuelles de s'entraîner sérieusement leur accorde la possibilité de le faire gratuitement sous les conditions suivantes :

- -Le joueur doit être licencié au B.C.R.
- -L'entraînement doit se faire en dehors des heures d'affluence et si personne n'attend le billard
- -L'entraînement doit se faire seul sans opposition
- -Le joueur doit jouer sur un billard de 2,80 ou 3,10 selon la catégorie de la discipline pour laquelle il s'entraîne . (par exemple un joueur N1 à la libre se met sur billard 3,10 et sur billard

2,80 pour le trois bandes s'il est classé sur 2,80.)

- En aucun cas la gratuité ne peut entre accordée pour disputer une partie avec un autre joueur
- Si en cours d'un entraînement un membre du Club demande de jouer il sera de bon ton de cesser l'entraînement et de faire une partie avec lui .

Pour ce faire il est remis aux joueurs de compétitions fédérales individuelles qui le souhaitent un badge spécial « entraînement »